

LEADER : l'engagement de l'Europe à nos côtés depuis 2000



Leader (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme communautaire mis en place par la Commission européenne qui encourage les zones rurales de l'ensemble des Etats membres à innover et expérimenter de nouvelles formules de développement. Il poursuit l'expérimentation en matière de développement rural, soutient la coopération et la mise en réseaux entre les territoires pour partager informations et retours d'expériences.

Cette contribution financière, joue non seulement un rôle essentiel de levier au regard des autres financements publics, mais apporte également une ingénierie qui permet d'accompagner les porteurs de projet. Leader fera partie des opportunités offertes par Le Pays jusqu'en 2013 pour accompagner les projets de développement économique par la valorisation des richesses patrimoniales.

Leader 2007-2013 : un programme et 5 objectifs pour être un territoire...

Organisé et solidaire

En créant des synergies entre les acteurs du territoire. Cette ambition vise à fédérer les acteurs autour de projets touristiques multisectoriels et développer un tourisme de qualité, par la formation et la sensibilisation des accueillants aux richesses patrimoniales du territoire.

Attractif toute l'année

D'une part, en soutenant une offre touristique diversifiée et adaptée aux attentes des nouvelles clientèles, et d'autre part, en prévenant des impacts du changement climatique, notamment sur l'activité en montagne.

Innovant dans l'anticipation des mutations

économiques

En encourageant les projets de diversification économique en vue d'apporter un complément d'activité économique, tout en développant la pluri compétence des saisonniers et la sécurisation des emplois sur le territoire.

Reconnu et compétitif

En appuyant les projets collectifs de promotion et de communication en cohérence avec la promotion réalisée à l'extérieur du territoire.

Riche des échanges et transferts d'expériences

La spécificité du programme LEADER est d'accompagner des projets de coopération avec des territoires voisins, afin d'enrichir les projets de « bonnes pratiques », favoriser les échanges et de nouveaux partenariats.

**1,8 millions
d'euros pour
les cinq ans à
venir !**





Leader : les conditions d'obtention

Bénéficiaires :
collectivités, associations, chambres consulaires, entreprises, fonds d'assurance formation, agriculteurs...

Périmètre d'éligibilité :
Les 100 communes du Pays Terres Romanes en Pays Catalan.

Critères de sélection :
Innovation, expérimentation, transférabilité de l'action, respect des critères d'éligibilité selon chaque dispositif, réalisation sous deux ans.

Pré-requis :
Echelle géographique du projet pertinente ;
Démarche concertée avec Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan et/ou Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ;
S'inscrire dans une démarche collective reconnue ;
Se référer aux critères du développement durable ;
Promouvoir les nouvelles technologies et tendre aux critères du label tourisme et handicap.

Modalités de financement :
20% d'autofinancement et mobiliser a minima 45% de cofinancement publics.

Qui administre le programme Leader 2007-2013 ?

Leader est porté juridiquement par Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan et co-animé avec le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes.

Le **Comité de programmation Leader** constitue l'instance délibérative du programme. Etabli sur la base d'un partenariat public/privé, il se compose de 36 membres. En charge de la mise en œuvre et du suivi du programme, le Comité de programmation valide l'opportunité des projets et décide de l'attribution de financements Leader au regard de la stratégie.

Le Comité technique est une instance technique consultative qui réunit les partenaires du Pays Terres Romanes en Pays Catalan. Elle émet des recommandations par rapport aux projets proposés.

Le service référent (DDEA, DRAF, Région Languedoc Roussillon) est en charge de l'instruction réglementaire et vérifie l'éligibilité des dépenses.

Le parcours d'un projet financé par LEADER



Calendrier

Délais d'instruction : celui-ci dépend de la maturité du projet et de sa complétude (4 à 6 mois environ)
Programmations annuelles : automne, hiver, printemps